



CSE du 16 février 2023

-Résultats Financiers de la CECAZ au 31 décembre 2022

Les résultats financiers de la CECAZ n'ont jamais été aussi bons.

La direction aime se faire peur et nous faire peur. Elle sait qu'elle peut compter sur les bons petits soldats de la CECAZ qui feront toujours plus et mieux si on leur met suffisamment la pression.

La preuve, avec le redémarrage de l'inflation, la hausse du taux du Livret devait avoir des conséquences désastreuses sur notre rentabilité – 21 millions € de charge supplémentaire sur l'exercice.

La direction nous écrit maintenant : « Les résultats financiers au 31 décembre confirment la résilience de la CECAZ dans un contexte adverse. Les impacts de la hausse du taux du livret A ont été compensés par l'activité. »

En clair, les commerciaux se sont encore surpassés et ont réussi ce que la direction n'envisageait même pas dans son esprit retors :

- Le Coefficient d'exploitation est 59,1% (3^{ème} du RCE – 5^{ème} en 2022)
- Le PNB est en avance de 13,8M€ (+6,4M€ par rapport à 2022)
- Le coût du risque ressort en dessous du budget de 7,6M€
- Et enfin le Résultat Net est en avance de 16M€ par rapport au budget pour terminer l'année à 92M€ soit presque 11M€ de plus que l'an dernier...

Ces excellents résultats engendrent un intéressement en augmentation de +10% à 7.950K€ (cf. ci-après), il fait l'objet d'accord que nous avons bien négocié. On ne pourra pas nous enlever le pain de la bouche.

En revanche, en cette période de NAO, la direction ne nous donnera que des miettes. Elle estime que nous avons été grassement augmentés en ce début d'année pour faire face à l'inflation et au maintien du « pouvoir d'achat » = 2,8% + la cristallisation partielle de la PV + la PV 2022 que vous allez toucher en mars, « **Cette année c'est bien** » (SIC Mme MENGIN). Sauf que si l'on regarde les augmentations de salaire de ces dernières années, on est loin de compenser l'inflation...Et en plus, la cristallisation de la Part Variable ne peut pas être considérée comme une hausse de salaire – vous la touchiez déjà et avec 15% de plus dans les fonctions support.

-Réserve Spéciale de participation et Intéressement 2022

L'accord local de l'intéressement des salariés aux résultats de l'Entreprise du 16 juin 2022 qui a été signé par **FO** prévoit l'inclusion de la RSP dans la prime d'intéressement. En 2022, comme souvent, la RSP est égale à zéro. Ce qui s'explique par la formule légale de calcul qui ne favorise pas les Etablissements Bancaires.

Le plafonnement collectif de l'intéressement que M. Moreau en son temps ne voulait surtout pas augmenter, est passé sur notre nouvel accord, suite à d'âpres batailles, de 12 à 13% ...



Heureusement ! Cette année nous sommes à près de 12% de la masse salariale, ce qui n'a encore jamais été atteint et du fait de la « résilience » des collègues de la CECAZ, qui sait si nous n'atteindrons pas rapidement 13% ?

Les cinq critères sont :

-PNB par ETP * 10 : 347.006 K€ / 1.513,12 * 10 = **2.293 K€**

-RNE * 3,4% : 3.802 K€ + 340 K€ = **4.142 K€**

-Satisfaction Client : NPS 500 K€ + PROMOTEURS 290 K€ = **790 K€**

-Fonds de Commerce : plafond du critère = **700 K€**

-Environnement : baisse des Kilomètres = **25 K€**

AU TOTAL = 7.950 K€

-Deux Nouveaux Accords Groupe Branche CAISSE D'ÉPARGNE sur le **HANDICAP** et la **PRO-A** (Professionnalisation par l'Apprentissage) ont été signés.

-Le nouveau Préventeur des Risques nommé est Vincent GERARD en remplacement de Dominique VRAY (En Retraite).



Philippe ROCHE, délégué syndical coordinateur; **Béatrice CHANSON**, déléguée syndicale;
Jean-Luc JOSSE, délégué syndical et **Benoît DEFOSSEZ**, délégué syndical.

<https://snpfocaisseepargne.org/section-ce-cote-dazur/>

La Délégation du SNP-FO au Comité Social et Économique CECAZ

Christine AMRANI, Béatrice CHANSON, Benoît DEFOSSEZ, Valérie GALVAGNO, Marc-Alexandre GASCHEN, Gérard HOLLEBECQ, Jean-Luc JOSSE, Nathalie MEUNIER, Xavier NOÉ, Laurence PRÉFOL, Didier ROBERT, Philippe ROCHE, et Laëtitia THOMAS.

Prochain CSE le jeudi 09 mars 2023